



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JURÉDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : **Pascale CADET** (pouvoir à Mr KELLNER, Maire) - **Sophie GAIME** (pouvoir à Mme TELLOTTE)

Absentes : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Laurent LENAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-13 Approbation du Compte Financier Unique 2024 « Eau potable »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n° 2023-62 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 24 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique « Eau potable » pour l'année 2024 de la Ville de Verneuil-en-Halatte

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		298 099,69 €		782 122,25 €		1 080 221,94 €
Opérations de l'exercice	94 887,27 €	144 730,71 €	22 501,11 €	113 835,77 €	117 388,38 €	258 566,48 €
Résultats de l'exercice		49 843,44 €		91 334,66 €		141 178,10 €
Résultats de clôture		347 943,13 €		873 456,91 €		1 221 400,04 €

Restes à réaliser			89 685,74 €	20 420,00 €		
Solde des Restes à Réaliser			69 265,74 €		69 265,74 €	

Vu le Compte Financier Unique 2024 « Eau potable » de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

- 1- Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **347 943,13 €**
- 2- Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **873 456,91 €**
- 3- Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : **89 685,74 € en dépenses et 20 420,00 € en recettes**

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Jean-Philippe LEBAILLIF, Maire Adjoint délégué aux affaires financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 « Eau potable » de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1^{ER} Avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le **03/04/25**

ID : 060-216006619-20250331-2025_13-DE



Le Maire,

Philippe KELLNER

